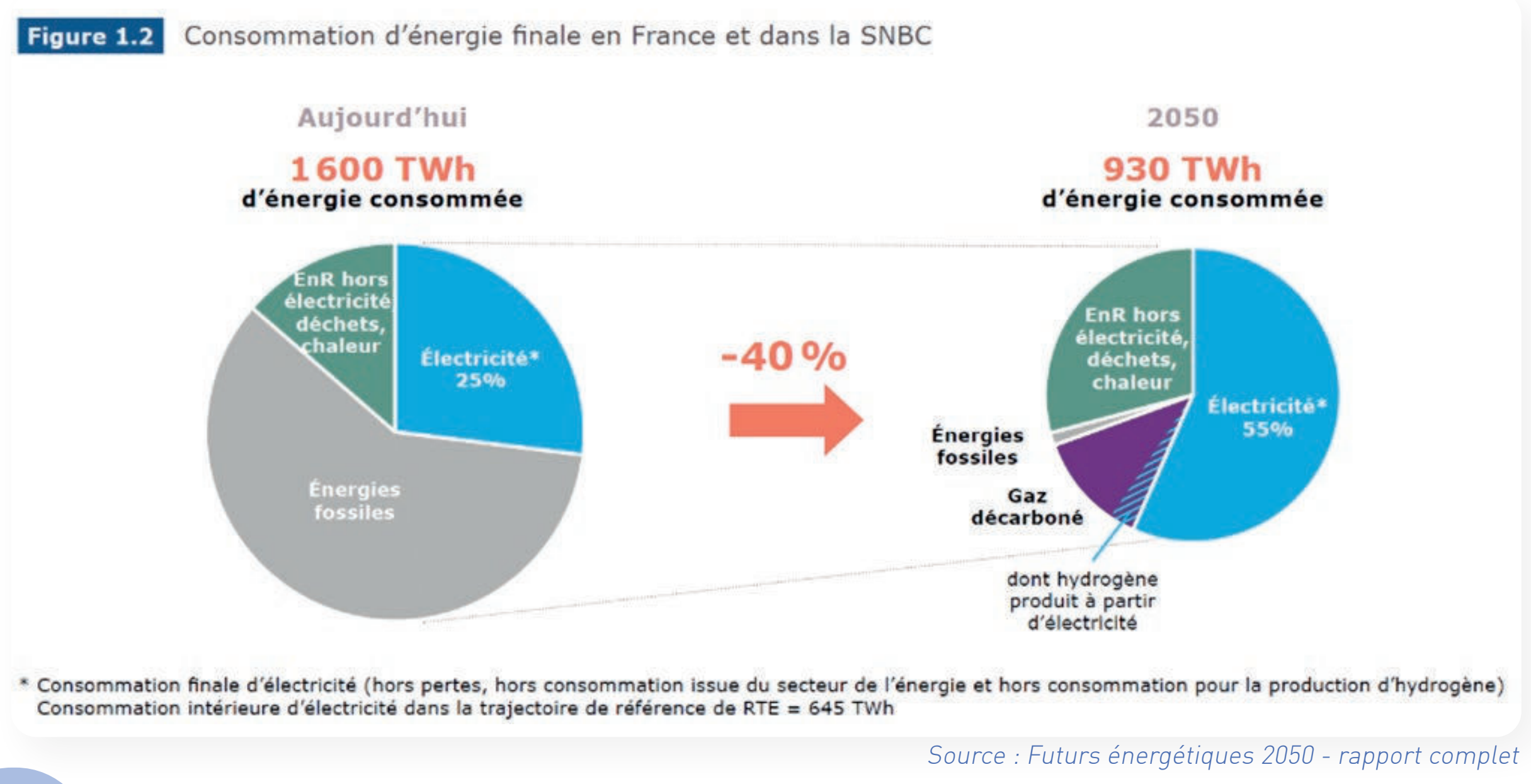


ENJEUX ÉNERGÉTIQUES NATIONAUX

Consommation énergétique française : aujourd'hui VS 2050 ?

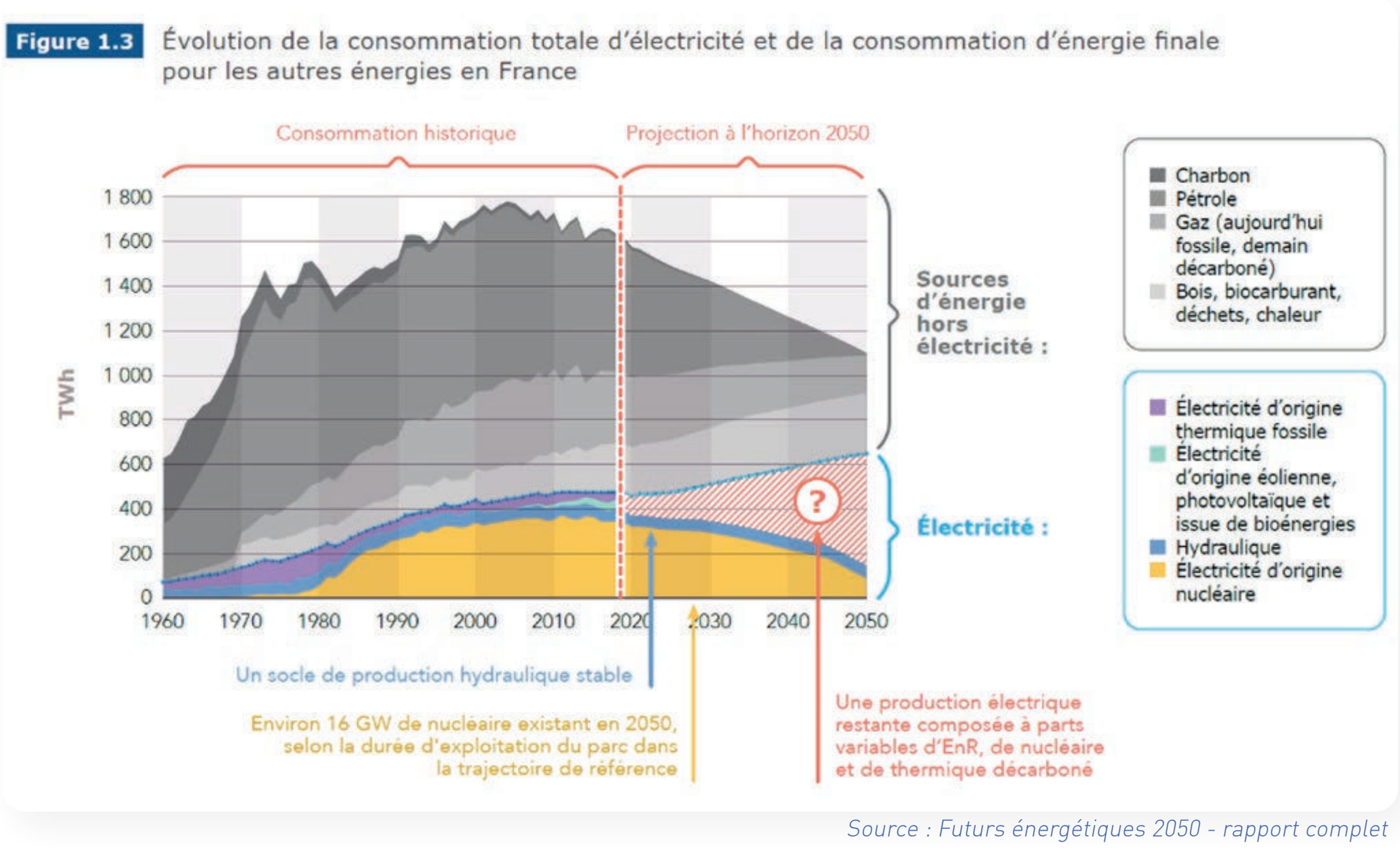


BON À SAVOIR

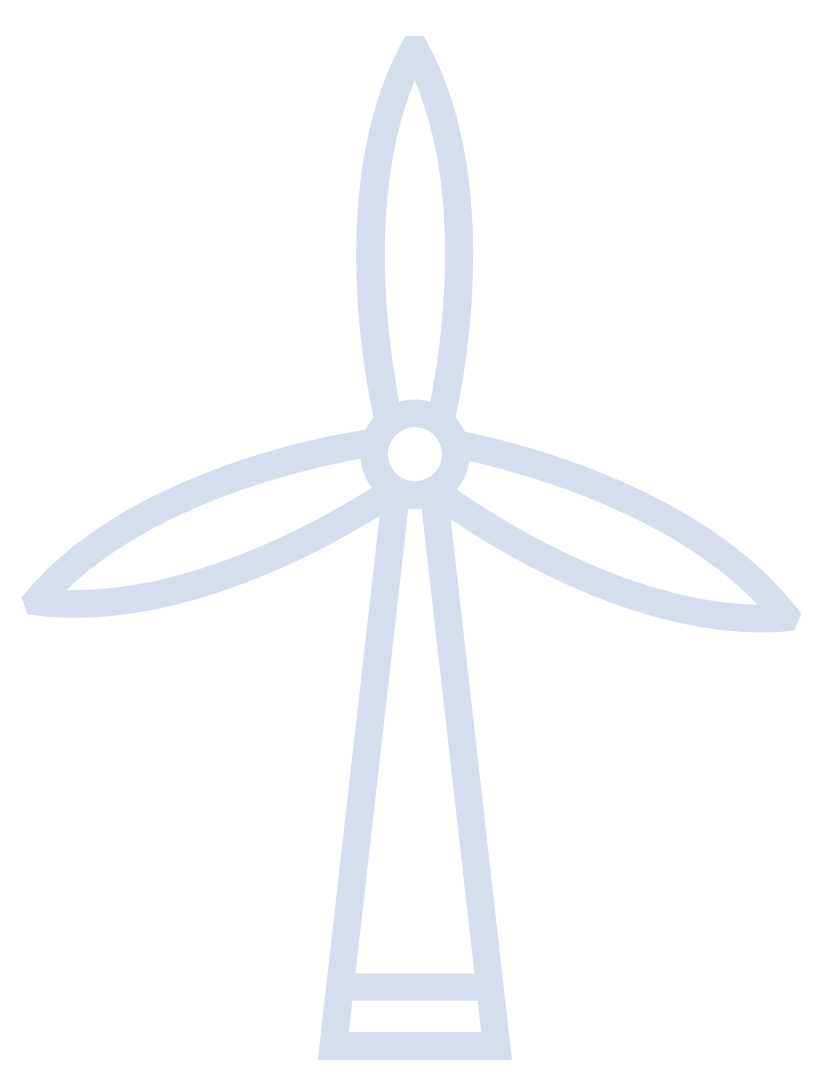
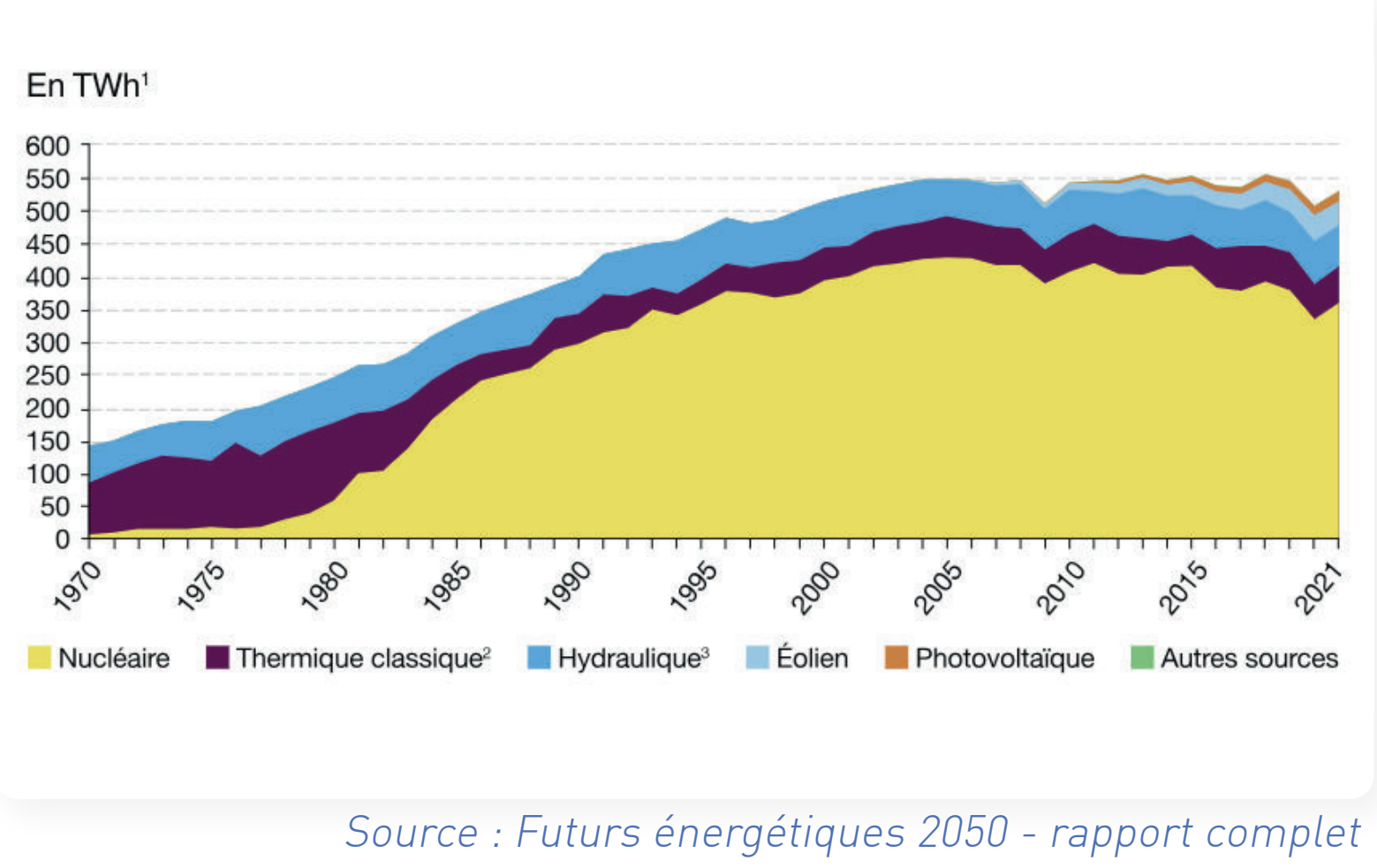
Comment les objectifs énergétiques de demain sont-ils déterminés ? Quelle portée ont-ils ?

Objectif neutralité carbone 2050 : engage la France auprès de l'Union européenne et des Nations unies dans le cadre de l'accord de Paris. Il est intégré dans la loi française depuis 2019 (loi climat-énergie).

Comment atteindre cet objectif ?



Quel impact sur la production électrique française et son mix électrique ?



ENJEUX ÉNERGÉTIQUES RÉGIONAUX

BON À SAVOIR

Afin de respecter la neutralité carbone en 2050, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé deux outils pour encadrer à moyen et long termes la politique de la France en matière d'énergie et de climat :

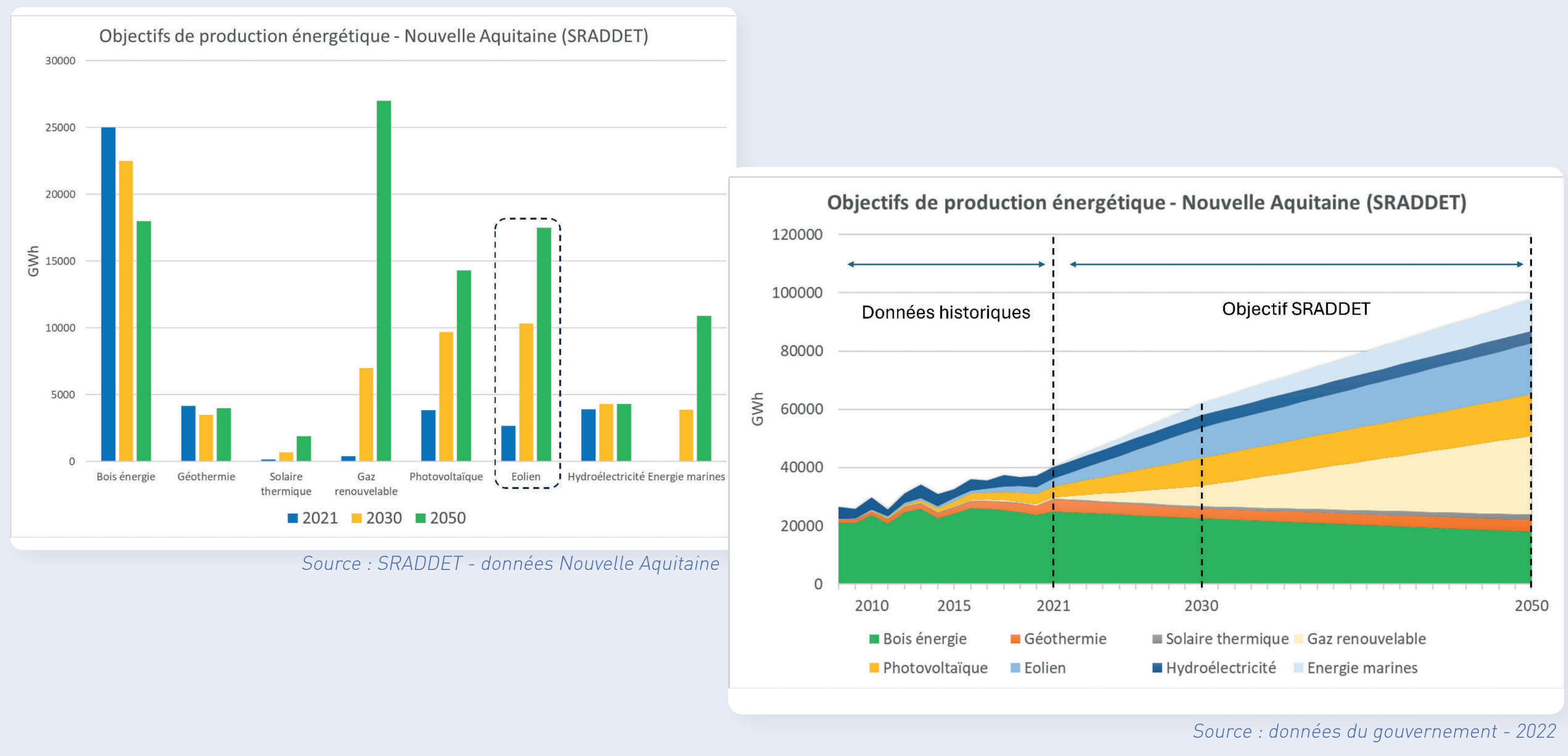
La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : définit la trajectoire de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Elle fixe des **<budgets carbone>**, des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à ne pas dépasser par période de cinq ans.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : établit les **priorités d'action du gouvernement** dans le domaine de l'énergie pour les **dix années à venir**, avec une actualisation prévue tous les cinq ans. Elle fixe le cap pour l'ensemble **des filières énergétiques** (renouvelables, fossiles, nucléaire...)

Ces outils ne prennent cependant pas en compte les spécificités territoriales de chaque région :

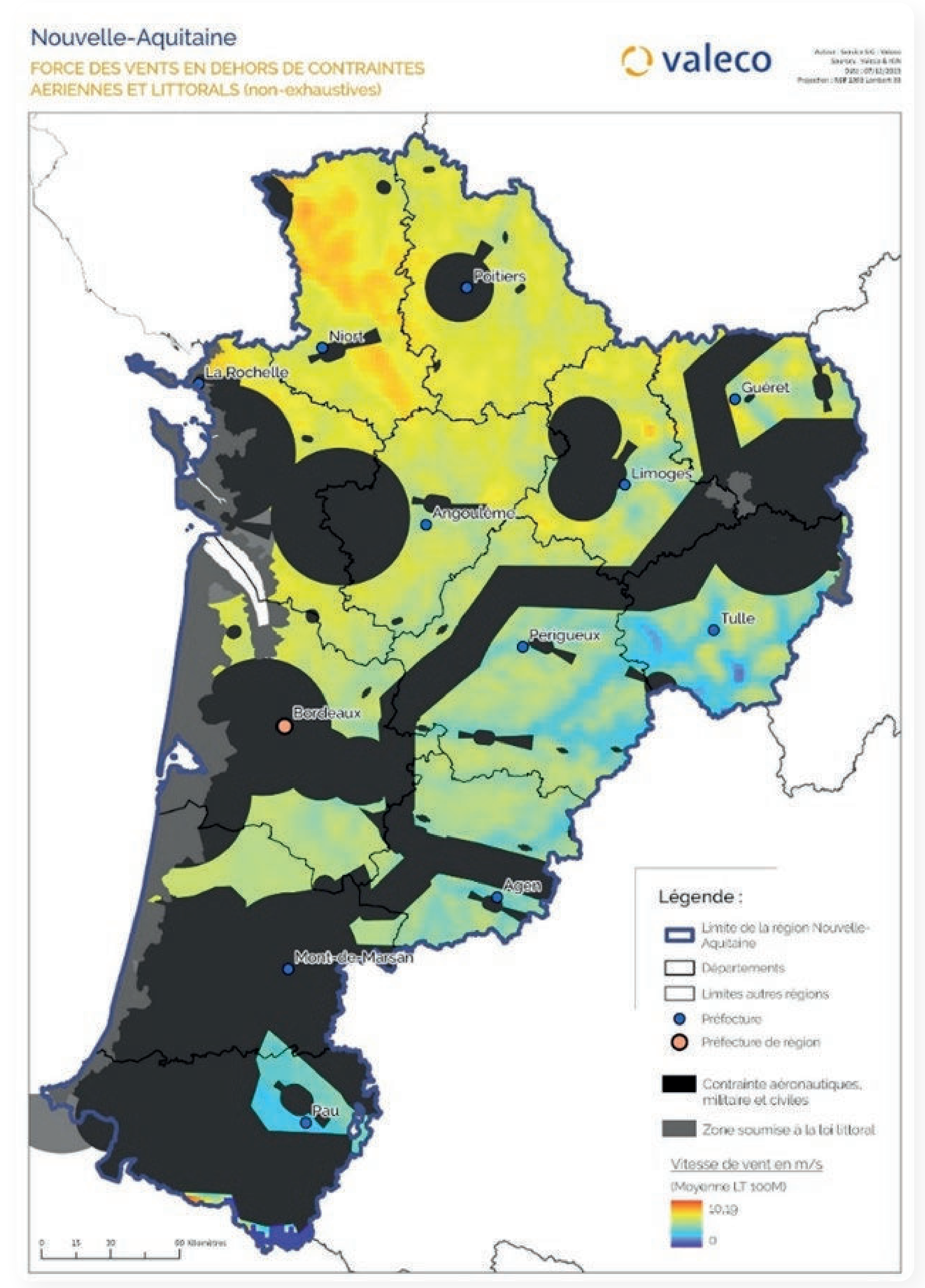
Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : constitue aujourd'hui, pour 11 régions métropolitaines, le **document de référence en région pour** les objectifs de développement des énergies renouvelables, la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chacune des régions, dans un cadre global d'aménagement du territoire. Ils doivent prendre notamment en compte **la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** et **les objectifs nationaux** et les actions du **plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques**.

Que prévoit le SRADDET Nouvelle Aquitaine pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire ?



IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN NOUVELLE AQUITAINE

Sans évolution des contraintes aériennes (armée et aviation civile), le développement de la filière éolienne en Nouvelle Aquitaine continuera de se concentrer principalement dans les anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin.



Objectifs définis par le SRADDET Nouvelle Aquitaine pour l'éolien aux horizons 2030 et 2050

	2015	2020	2020	2023	2030	2050
		Cible SRADDET	Réel	Réel		
Production éolienne (GWh)	1 054	4 140	2 553	3 725	10 350	17 480
Puissance installée (MW)	551	1 800	1 197	1 851	4 500	7 600
Dont repowering					220	2 200
Dont repowering		500			250	50

Source : SRADDET et l'AREC